PRÉFET
DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services du cabinet

ARRETE N° DSC-BSIPA-2022-0721-001 FIXANT LA LISTE DES PERSONNES HABILITEES A FORMER LES PROPRIETAIRES OU DETENTEURS DE CHIENS DE 1ère ET 2ème CATEGORIE

LE PREFET DU JURA,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu le code rural,

Vu le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural, modifié par l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté préfectoral n° DSC-BSIPA-20210901-002 du 1er septembre 2021 fixant la liste des personnes habilitées à former les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2022 portant délégation de signature à Monsieur Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet du préfet du Jura et à certains agents de cette direction ;

Vu la délivrance d'une nouvelle habilitation,

Sur proposition du directeur des services du cabinet du préfet :

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° n° DSC-BSIPA-20210901-002 du 1er septembre 2021 est abrogé.

Article 2 : La liste départementale des personnes habilitées à former les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie, les propriétaires ou détenteurs de chiens désignés par le maire ou le préfet, en application de l'article L211-11 du code rural, susceptibles de présenter un danger ainsi que les propriétaires ou détenteurs de chien désignés par le maire ou le préfet, en application de l'article L.211-14-2 du code rural, ayant mordu une personne, figure en annexe du présent arrêté.

Préfecture du Jura
8, rue de la préfecture
39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Tél. : 03 84 86 84 00
Mel. : prefecture@jura.gouv.fr

Publié le : 29/06/2026 18:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/69081

Article 3 : Le préfet peut diligenter un contrôle sur pièces ou sur place de la conformité des formations dispensées aux dispositions de l'article R.211-5-3 et de son arrêté d'application du 8 avril 2009. En cas de non conformité, l'habilitation peut être retirée après avoir mis l'intéressé(e) en mesure de présenter ses observations conformément à l'article R.211-5-5 du code rural.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon situé 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera tenue à la disposition du public à la préfecture et dans les mairies.

A Lons-le-Saunier, le 21 juillet 2022

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des services du cabinet,

Maxime GUTZWILLER

Publié le : 29/06/2026 18:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/69081

ANNEXE DE L'ARRETE N°DSC-BSIPA 20220721-001 du 21 juillet 2022

LISTE DES FORMATEURS DE PROPRIETAIRES DE CHIENS DE CATEGORIES 1 ET 2 HABILITES DANS LE DEPARTEMENT DU JURA
(Habilitations valables 5 ans à compter de la date de délivrance)

NOM ET PRENOM	HABILITATION	DIPLOME, TITRE, QUALIFICATION	TELEPHONE	ADRESSE PROFESSIONNELLE/ LIEU DE FORMATION
M. DUBEL Christophe	39-16-002 du 21/12/2016	Educateur Canin	06.21.61.12.57	CLUB CANIN DE DOLE Rue du Tumulus 39100 DOLE
Mme SOLLIER Bérangère	39-17-001 du 14/11/2017	Educateur Canin	06.59.76.78.24	1 Quartier des Marais 70100 MONTUREUX ET PRANTIGNY et à domicile chez les particuliers
Mme DEVILLAINE Christine	39-19-001 du 08/10/2019	Educateur Canin	07.72.72.52.98	58 rue de la Ranche PRESSIAT 01370 VAL REVERMONT et à domicile chez les particuliers
Mme AUBLE Aline	39-20-002 du 16/03/2020	Educateur Canin	06.27.81.48.41	Mairie Rue de l'Oberlin 39290 MENOTEY
M. DECARPENTRIE Pierre-Henri	39-20-003 du 16/03/2020	Moniteur de la société centrale canine	06.80.75.44.58	CLUB CANIN LEDONIEN 5180 rue du Castel 39570 COURLANS
Mme DELALANDE Jeannine	39-20-005 du 16/03/2020	Monitrice de la société centrale canine	06.75.55.21.10	ASSOCIATION CANINE JURA SUD Rue du Platane et Rue Principale 39360 JEURRE et à domicile chez les particuliers
Mme DELALANDE Gérald	39-20-004 du 16/03/2020	Moniteur de la société centrale canine	06.87.58.06.37	ASSOCIATION CANINE JURA SUD Rue du Platane et Rue Principale 39360 JEURRE et à domicile chez les particuliers
M. DOS SANTOS FERREIRA Joaquim	39-20-001 du 16/03/2020	Moniteur de la société centrale canine	06.82.11.35.43	CLUB CANIN DU VAL DE BIENNE Chambouille 39360 MOLINGES
M. THENOT Christelle	39-20-006 du 16/03/2020	Educateur Canin	06.10.82.03.96	CHRIS ET COMPAGNIE Route des Burons 39360 VIRY
Mme MICHAUD Simone	39-20-007 du 16/03/2020	Monitrice de la société centrale canine	06.42.10.09.92	ASSOCIATION CANINE JURA SUD Rue du Platane et Rue Principale 39360 JEURRE et à domicile chez les particuliers
Mme COINTREL Carine	39-20-008 du 16/03/2020	Educateur Canin		1107 route des Roches 01130 BELLEYDOUX et à domicile chez les particuliers
M. RIGOLLIER Christophe	39-20-009 du 09/06/2020	Educateur Canin	06.79.10.17.38	CHRIS ET COMPAGNIE Route des Burons 39360 VIRY
Mme VIELLESCAZE Anne-Laure	39-20-010 du 02/10/2020	Educateur Canin	07.70.10.61.78	TRAINING DOG 25 A rue du Bois 39410 SAINT AUBIN

Publié le : 29/06/2026 18:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/69081

LISTE DES FORMATEURS DE PROPRIETAIRES DE CHIENS DE CATEGORIES 1 ET 2
HABILITES DANS LE DEPARTEMENT DU JURA
(Habilitations valables 5 ans à compter de la date de délivrance)

NOM ET PRENOM	HABILITATION	DIPLOME, TITRE, QUALIFICATION	TELEPHONE	ADRESSE PROFESSIONNELLE/ LIEU DE FORMATION
Mme RIPPERT Florence	39-20-011 Du 14/12/2020	Moniteur de la société centrale canine	06.88.55.54.35	ASSOCIATION CANINE JURA SUD Rue du Platane 39360 JEURRE
M. ROUTIER Gaetan	39-21-001 du 04/05/2021	Educateur Canin	06.21.81.32.00	415 rue des Girards 71440 JUIF
Mlle CURIE Camille	39-21-002 du 01/09/2021	Educateur Canin	06.31.91.10.14	3 rue de l'Etang – Froideville 39230 VINCENT-FROIDEVILLE
Mme CAYEL Francine	39-22-001 du 21/07/2022	Educateur Canin	07.71.00.73.07	Rue des prés 70700 CHOYE et à domicile chez les particuliers

Publié le : 29/06/2026 18:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/69081